

**Rapport n° 1 :****Approbation du verbatim du 14 février 2024**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	10 avril 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du CAC du 13 décembre 2023.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Point d'actualité UBFC.....</b>	<b>2</b>
<b>7. Mission doctorale : Changement de direction de l'ED LECLA.....</b>	<b>6</b>
<b>8. Mission doctorale : Dotation ED 2024.....</b>	<b>7</b>
<b>3. RITM : Reprise de RITM-BFC et appel à projets 2024 .....</b>	<b>9</b>
<b>4. RITM : Bilan final du projet RITM'HYC.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Bilan rencontre vers le futur.....</b>	<b>14</b>
<b>6. Bilan des Olympiades du Développement Durable en Bourgogne-Franche-Comté 2022-2023.....</b>	<b>17</b>
<b>9. Rapport d'activité du Comité d'Ethique pour la recherche UBFC &amp; candidatures en vue de siéger au sein du CER UBFC.....</b>	<b>18</b>
<b>10. Questions diverses .....</b>	<b>21</b>

**VERBATIM**  
**DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC**  
**(SEANCE DU 14 FEVRIER 2024)**

*(La séance du CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – UBFC siège – et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.**- Bonjour à toutes et tous.

*(Didier Chamagne procède à l'appel).*

Nous sommes à 38, nous avons donc le quorum et nous pouvons commencer.

**1. Approbation du verbatim du CAC du 13 décembre 2023**

Je vais vous partager mon écran pour afficher le verbatim.

Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires à faire ? *(Néant).*

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose au verbatim, au compte rendu, du dernier CAC plénier ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**2. Point d'actualité UBFC**

Lamine Boubakar est parmi nous. Je vais lui passer la parole pour un point d'information, comme d'habitude.

**M. Boubakar.**- Bonjour.

Nous avons effectivement pris l'habitude de faire un point d'information, on continue donc tant qu'il y a de nouvelles informations à partager. J'en ai au moins deux que je souhaitais vous communiquer.

J'ai tout d'abord un point qui concerne le vote des nouveaux statuts de la ComUE, qui entérinera la sortie de l'uB et de BSB au 31 mars de cette année. Cela deviendra donc bientôt effectif.

Par rapport à l'adoption des nouveaux statuts, il faut savoir que les statuts actuels d'UBFC imposent que nous soumettions au vote une version dite conforme adoptée par le conseil des membres. Il y en a eu une d'adoptée le 16 septembre dernier, que j'ai fait remonter au ministère qui l'a amendée. C'est donc cette version que je souhaitais soumettre au vote du CA extraordinaire organisé le 8 février dernier.

J'ai finalement choisi de ne pas soumettre cette version au vote.



Nous en avons rediscuté hier en conseil des membres et nous disposons d'une nouvelle version des statuts que je soumettrai cette fois au vote du CA le 14 mars prochain.

Nous avons discuté d'un certain nombre de demandes. Nous avons adopté un certain nombre de dispositions et de modifications à l'unanimité des voix. Je soumettrai donc une nouvelle version conforme au vote du CA le 14 mars prochain.

Ce vote, s'il est favorable évidemment, entérinera cette fois-ci la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE.

Nous avons déjà parlé des conséquences pour le CAC ; c'est une réduction du nombre d'élus et de nommés de fait. Ce que nous avons proposé au ministère, c'est de ne pas refaire les élections mais plutôt de fonctionner en mode "dégradé" jusqu'à la création de l'EPE qui succédera à la ComUE. L'idée est de ne pas renouveler les sièges laissés vacants par l'uB et BSB.

Cela vaut bien sûr pour les membres élus, mais nous sommes tenus de respecter l'équilibre entre les nommés, les personnalités extérieures. Il y aura donc deux personnalités extérieures en moins au sein du CAC. Nous avons regardé cela avec Didier et nous avons les deux personnes qui seront comptées en moins dans l'effectif du futur CAC.

Ce CAC réduit fonctionnera jusqu'à la création de l'EPE qui, comme je l'ai dit, succédera à la COMUE.

Voilà pour ce premier point. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. Rauch.**- Comment se fait-il que cela n'ait pas été voté au CA extraordinaire la semaine dernière ?

**M. Boubakar.**- C'est parce qu'il y a eu des demandes de modification de faites très peu de temps avant la tenue du CA. J'ai choisi de mettre en délibération ces demandes pour que les gens puissent s'exprimer, mais je ne pouvais de toute façon pas répercuter ces modifications dans la version qui avait été déclarée conforme.

Je suis obligé de revenir vers le conseil des membres, de refaire voter. C'est donc une nouvelle version conforme qui sera soumise au vote du prochain CA.

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ?

**M. El Naboulsi.**- Ce nouveau projet est-il confidentiel ou est-ce que nous pouvons avoir une idée de ce qu'il y a dedans ?

**M. Boubakar.**- Il n'y a rien de confidentiel. On pourra très bien le partager puisque le projet a été voté par le conseil des membres.

**Mme Rey.**- J'ai peut-être manqué l'information, mais nous allons fonctionner comme cela jusqu'à quelle échéance de réorganisation ?

Pardon si je vous fais répéter ; j'ai peut-être manqué l'informatique.

**M. Boubakar.**- Il n'y a pas de souci.

Nous aurons un vote qui entérinera la sortie de l'uB et de BSB au 31 mars. À partir du 31 mars, les conseils centraux d'UBFC fonctionneront sans les membres élus actuels, donc les membres élus uB et BSB et deux membres nommés en moins.

Le mode restreint durera jusqu'à la création du futur EPE, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Mme Rey.**- D'accord. J'avais bien noté pour le 31 mars, mais je n'avais pas compris qu'on restait comme cela jusqu'à la création de l'EPE.

Merci.

**M. Boubakar.**- Il n'y a pas d'autres questions ? (*Néant*).

Le second point que je souhaitais partager dans cet intervalle réservé aux informations, c'est bien sûr le déblocage des PIA. Vous en avez été informés.

Comme vous le savez, nous avons remonté un dossier qui répondait - en tout cas nous le souhaitions - aux demandes de l'Etat. Le dossier a été jugé suffisamment convaincant pour que l'Etat décide de débloquent les PIA restant, l'ensemble des PIA restant. Pour mémoire, il restait le projet ExcellenceS HARMI, qui n'avait d'ailleurs pas démarré, EUR EIPHI et SFRI Integrate.

Ce qui fait à peu près une trentaine de millions d'euros sur l'ensemble.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir d'avoir l'ensemble des PIA débloqués.

Il est évident que le déblocage de ces trois derniers PIA a fait l'objet d'un certain nombre de clarifications qui étaient nécessaires. Vous en avez eu quelques éléments d'information. La plus importante est à mon sens le portage de la politique de site.

Je veux simplement dire et répéter - parce que j'entends de-ci, de-là, y compris au sein des conseils, des avis qui s'expriment - que ce qui a été proposé et validé, c'est le portage de la politique de site par la ComUE puis par l'EPE qui lui succédera.

On peut être contre cette proposition, mais on doit l'exécuter car c'est la volonté de l'Etat.

Je ne suis pas, ici, en tant qu'élu, je ne suis pas représentant de l'UFC. Je suis représentant de l'Etat et j'ai précisé à l'Etat que je ferais remonter tout dysfonctionnement sur un certain nombre de points qui ont validé le déblocage des PIA.

Je m'excuse de le dire de façon un peu ferme, mais je commence à en avoir un peu ras-le-bol des contradictions. Un établissement est un opérateur de l'Etat se doit d'appliquer la volonté de l'Etat. Ceci est vrai pour les établissements et c'est encore plus vrai pour les élus locaux.

Je voulais préciser ce point afin que nous puissions enfin avancer et travailler sereinement. J'ai dit exactement la même chose hier au conseil des membres.

Je souhaite que nous entamions maintenant le fonctionnement en commun qui est souhaité et qui a justifié le déblocage des PIA.

C'est pareil, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. El Naboulsi.**- Les PIA sont débloqués, les projets de recherche vont pouvoir avancer, mais ce n'est pas pour les arrêter au bout de quelques mois et c'est ma crainte.

Je l'espère et je te remercie parce qu'il y a eu un travail énorme pour voir les PIA débloqués et que nous puissions avancer. Là, c'est vraiment une réussite dont je te remercie, mais si c'est pour être bloqué par la suite, cela va poser un problème aux équipes de recherche sur le terrain.

**M. Boubakar.**- Nous sommes tout à fait d'accord et il ne s'agira pas de sanctionner indifféremment.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).

**M. Boubakar.-** Je vous partagerai également le courrier plus une lettre de remerciements que j'adresse à la Ministre et au Secrétaire général, courrier qui précise ce qui nous oblige précisément et ce qui m'engage en tant que représentant de l'Etat. Je vous partagerai donc également cela en temps voulu.

**M. Chamagne.-** Merci Lamine.

**M. El Naboulsi.-** J'ai une petite question parce que j'ai lu, dans des supports à Dijon, que le Crous BFC faisait partie de l'EPE Europe. Mais je ne sais pas s'il fait partie d'un des deux ou des deux EPE.

Comment cela se passe-t-il ? Sachant que c'est peut-être une désinformation, je n'en sais rien.

**M. Boubakar.-** Non. Je sais que le Crous BFC a souhaité être associé aux deux, ce qui me semble tout à fait raisonnable. La position que je connais du Crous est donc celle-là.

Il a évidemment demandé si c'était possible au ministère et le ministère lui a répondu favorablement. En tant que Crous, cela ne pose pas de problème.

**M. El Naboulsi.-** A-t-on un peu plus d'informations concernant l'Institut Agro ou pas ? Parce que les collègues se posent aussi la question de l'avenir dans le cas où il y aurait un changement d'avis ou un changement de vote de dernière minute. Quelles seraient les conséquences sur l'EPE BFC ?

Je sais que les questions que je pose sont délicates.

**M. Boubakar.-** Non, ce n'est pas délicat en soi. On est dans une construction qui se fait dans un temps très réduit.

Il y a évidemment la conviction des chefs d'établissement, mais il faut aussi que les collègues soient convaincus. Il faut donc aussi un travail d'information, de sensibilisation des communautés. Tout ça est en cours. Donc laissons les choses se faire plutôt sereinement afin que les collègues s'approprient le projet et qu'ils puissent s'exprimer sur la base du projet proposé.

**M. Rauch.-** D'après ce que tu dis, il pourrait y avoir de nouvelles sanctions si jamais les PIA ne fonctionnaient pas comme il faut.

**M. Boubakar.-** Le courrier qui m'a été adressé est très clair. Il rappelle un certain nombre de points que nous avons mis dans le dossier, qui sont des points qui ont été jugés importants pour l'Etat et qui sont des points structurants du site.

Pour en avoir discuté à la fois avec le SGP et le ministère, ces points conditionnent la décision et c'est le respect de ces points qui conditionnent le maintien de la décision. Je dois veiller au respect de ces points.

Si j'insiste ainsi – et je vous prie de m'excuser pour la fermeté de ton employé - c'est parce que je commence à en avoir un peu marre des contradictions.

Les établissements sont des opérateurs de l'Etat. Ils doivent donc respecter la volonté de l'Etat quand, en plus, cette volonté a été attestée par l'adhésion de tous.

À un moment donné, on a dit qu'on était d'accord pour fonctionner de cette façon, on

fonctionne donc de cette façon, même si on ne le veut pas.

**M. Rauch.**- Est-ce que cela veut dire que les sanctions, de la part du ministère, seront d'un ordre général ou est-ce qu'elles seront uniquement envers ceux qui refusent...

**M. Boubakar.**- Je porterai les informations qui conviennent.

**M. Rauch.**- D'accord.

**M. Boubakar.**- Je ne veux pas qu'on considère que la situation est pliée, qu'on a blousé l'Etat et que maintenant, on peut fonctionner autrement. Je ne peux l'accepter ni des chefs d'établissement et encore moins des élus locaux.

Merci. Je vous souhaite une bonne continuation.

**M. Chamagne.**- Merci, Lamine, pour ces informations qui sont très claires.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour. Nous allons permuter quelques sujets puisque Thierry Rigaud, qui est présent en visio, est rapporteur de deux dossiers. Pour ne pas lui imposer de rester tout l'après-midi, je vous propose de le passer en priorité, si vous le voulez bien.

## 7. Mission doctorale : Changement de direction de l'ED LECLA

Je vous partage le rapport à l'écran.

Thierry, je te laisse la parole.

**M. Rigaud.**- Merci beaucoup d'accepter de bouleverser l'ordre du jour. Comme je ne fais pas partie du CAC, cela me permettra de me retirer une fois que les deux dossiers que je rapporte seront présentés.

Le rapport n° 7 va demander l'avis du CAC. Il s'agit d'avoir l'avis du CAC sur le changement de direction à l'ED LECLA.

L'arrêté du 25 mai 2016 stipule que les écoles doctorales sont dirigées par un directeur et, à UBFC, un directeur et un directeur adjoint, normalement le temps d'un contrat quinquennal.

Il se trouve que dans l'ED LECLA, il y a eu démission au 31 décembre du directeur, Pascal Lecroart, qui a pris la tête d'une unité de recherche à l'UFC. Pour ne pas se retrouver en position de conflit d'intérêts, il a décidé de démissionner.

Pour la fin du mandat, donc du contrat quinquennal, il fallait désigner un nouveau directeur à l'ED LECLA. Pascal Lecroart était directeur de l'ED et directeur opérationnel sur le site de Besançon.

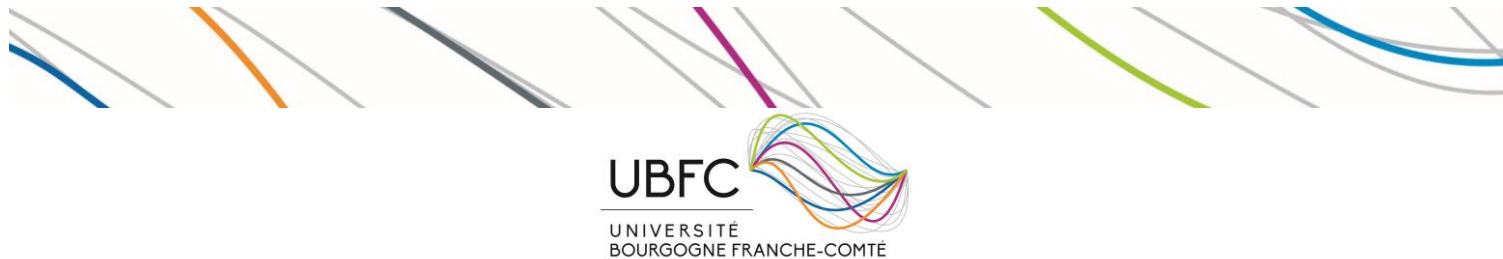
Le conseil de l'ED LECLA s'est réuni le 17 janvier dernier et a proposé une nouvelle équipe de direction, que vous avez à l'écran. Cette équipe de direction serait composée d'Agnès Alexandre-Collier comme directrice de l'ED, qui travaille à Dijon, et Séverine Equoy-Jutin comme codirectrice adjointe ou codirectrice, qui travaille sur le site de Besançon.

Agnès Collier deviendrait la directrice et Séverine Equoy la directrice adjointe.

Tous les membres présents plus les procurations ont unanimement voté pour ce binôme à la tête de LECLA. Les deux CV sont joints en annexe de ce rapport que vous avez dû recevoir.

Les deux sont professeurs d'université, l'une à Dijon, l'autre à Besançon.

Il n'y a donc aucune ambiguïté quant au souhait de cette ED d'élire ce tandem de



direction. Il faut évidemment que le CAC donne un avis positif pour que Lamine Boubakar puisse désigner la nouvelle direction.

Je précise que cette direction serait nommée à partir de maintenant jusqu'à l'entrée dans le nouveau contrat qui se fera en septembre. Il s'agit donc d'une direction qui sera assez courte.

**M. Chamagne.**- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des commentaires, des questions, des remarques avant de passer à un vote indicatif ? (*Néant*).

Comme l'a dit Thierry Rigaud, c'est l'administrateur provisoire, Lamine Boubakar qui nommera.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de mettre aux voix ce vote indicatif.

Qui s'oppose à la nomination de la directrice ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**M. Rigaud.**- Est-ce que je peux me permettre une remarque suite au vote ?

**M. Chamagne.**- Oui.

**M. Rigaud.**- Tout d'abord, merci pour ce vote favorable.

C'était une remarque très politique, en quelque sorte, parce que LECLA fait partie des écoles doctorales qui sont co-accréditées maintenant uB-UFC, mais qui sont portées par l'UFC. Ce qui fait que là, la directrice de cette école doctorale portée par l'UFC va appartenir à l'uB.

On va être dans la situation miroir de ce qui se passe dans l'école doctorale Environnement Santé qui est accrédité à l'université de Bourgogne et co-accrédité à l'UFC, pour laquelle la directrice, Nadine Bernard, est franc-comtoise.

On a des exemples, ici, où les écoles doctorales bien que portées par des universités différentes ont fait le choix d'élire en leur sein des directeurs, ou des directrices en l'occurrence, qui seront dans l'université d'à côté.

Ce qui prouve un fonctionnement à mon sens extrêmement sain des écoles doctorales qui, plutôt que de regarder où se situent les personnes, font le choix de la continuité dans la gouvernance puisqu'Agnès Collier, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, était la directrice adjointe de Pascal Lecroart. Elle connaît donc les affaires et je pense qu'au moment où il y aura un changement nouveau de direction, la bascule pourra passer de l'un à l'autre des directeurs et directeurs adjoints de manière à permettre un fonctionnement optimal des écoles doctorales.

C'était juste une petite remarque qui prouve qu'au sein des écoles doctorales, les problèmes d'établissement et ce genre de choses ne sont pas les plus importants.

**M. Chamagne.**- Merci, Thierry, pour la remarque.

Je vous propose de passer au point suivant.

## 8. Mission doctorale : Dotation ED 2024

Thierry, je te donne la parole pour le rapport n° 8.

**M. Rigaud.**- Il s'agit d'un rapport pour information, pour informer le CAC des dotations 2024 des écoles doctorales.

Le budget dédié à la formation doctorale est géré par UBFC et la mission doctorale. Il est soumis tous les ans au conseil d'administration d'UBFC et on informe le CAC de cette répartition.

Le montant global est attribué par un reversement de tous les frais d'inscription des doctorants, du moins une grosse partie est reversée pour faire fonctionner les écoles doctorales et le collège doctoral UBFC.

C'est le collège doctoral qui a la charge de la répartition entre les six écoles doctorales.

Nous nous sommes réunis en bureau le 18 janvier dernier et nous avons validé la répartition, avec une clé de répartition en fonction des forces en présence dans chaque école doctorale, du nombre de doctorants, du nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs, ainsi que le nombre de soutenances tant en thèse qu'en HDR. Cette clé de répartition vous est indiquée à l'écran. Elle comprend une part forfaitaire pour éviter de trop grosses variations.

Pour 35 %, ce sont des inscrits en thèse HDR, pour 40 % ce sont les soutenances de l'année n-1.

Vous avez à l'écran la répartition des 459 000 € et quelques.

Les deux plus grosses ED, c'est-à-dire Environnement Santé et SPIM, émargent à plus de 100 000 €. Après, pour les ED de plus petite taille, cela va de 50 000 € à 72 000 €, donc entre LECLA et SEPT.

Je peux répondre à vos questions si vous en avez sur la présentation de la répartition du budget.

**M. Chamagne.**- J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques ?

**M. Barral.**- Qu'en est-il de la dotation globale ? Est-ce qu'elle est stable ? Est-ce qu'elle augmente ?

Je pense en particulier au fait que les frais de soutenance de thèse ont pu connaître une certaine augmentation liée à l'augmentation des tarifs de déplacement, de train, au fait que les repas de thèse sont aussi plus coûteux qu'ils ne l'ont été.

**M. Rigaud.**- La dotation globale se fait par le reversement des frais d'inscription des doctorants. Tant que les frais d'inscription n'augmentent pas, la dotation reste égale.

On peut même entrer dans le débat qu'on a eu la dernière fois ; on a une baisse qui a tout de même l'air de se tasser un peu cette année, mais une baisse assez régulière depuis quelques années du nombre de doctorants qui s'inscrivent en thèse. Ceci touche tous les domaines. Nous avons un peu moins de 1 700 doctorants en thèse. Nous en avons beaucoup plus que cela puisque nous en avons presque 1 800 il y a quelques années. Ce qui joue sur la dotation globale puisque s'il y a moins de doctorants, il y a moins de frais d'inscription.

Après, chaque école doctorale a un budget qui n'est pas strictement constant mais qui évolue en fonction des nombres d'inscrits. Au sein de chaque école doctorale, l'utilisation du budget est laissée à la discrétion et à la politique de chaque école doctorale. Il n'y a pas de politique globale pour tout cela.

Par exemple pour ce que vous évoquiez, c'est-à-dire les repas de thèse et les déplacements des jurys de thèse, dans certaines écoles doctorales ou des sciences humaines et sociales, c'est effectivement pris en charge par l'école doctorale. À Environnement Santé – et je ne sais pas trop pour les autres -, c'est à la charge des laboratoires.



Le budget à Environnement Santé est pour deux tiers au moins dédié aux bourses de mobilité des doctorants pour qu'ils puissent aller à l'étranger ou aller à des congrès en France ou à l'étranger.

Le budget n'est pas calé sur le coût de la vie, ni sur le coût des déplacements. Mais après, c'est chaque école doctorale qui va répartir le budget à sa disposition selon sa politique.

**M. Barral.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Je vous remercie et merci à Thierry pour ses explications et la présentation du rapport.

**M. Rigaud.**- Merci à vous et je vous souhaite une bonne fin de CAC et de journée.

### 3. RITM : Reprise de RITM-BFC et appel à projets 2024

**M. Chamagne.**- Je vais partager la présentation.

**M. Muyard.**- Merci à toutes et tous.

Je suis ravi d'être ici pour vous parler de la reprise de RITM-BFC. Il ne vous aura pas échappé que RITM, donc PIA NCU (nouveau cursus à l'université), a fait l'objet d'une reprise le 31 mai après 7 mois d'arrêt. Mais la dynamique collective qui avait été engagée, qui avait déjà été saluée par le jury international, ne s'était pas arrêtée, ce qui nous a permis une reprise très rapide.

Je rappelle qu'en juillet 2022, nous sommes passés devant le jury international et, en octobre, donc 15 jours avant la suspension, nous avons reçu le rapport du jury international qui était tout de même extrêmement positif puisqu'aux dires de la DGESIP, NCU-RITM faisait partie des quatre meilleurs NCU évalués sur 26. C'est donc une réussite vraiment collective, notamment avec des points mis en avant, en particulier le pilotage exemplaire, c'est-à-dire l'implication des établissements à tous les niveaux.

Il y a aussi le rôle essentiel de l'ATP (l'accélérateur de la transformation pédagogique) qui est l'équipe permanente au service du projet et qui est en fait le cœur battant et le moteur du projet. Il y avait donc l'accompagnement réalisé par l'ATP, ainsi que la qualité de l'évaluation du projet.

La dynamique ne s'est pas arrêtée pendant cette période de suspension. Bien évidemment, l'activité a un peu diminué faute de financements et certains projets ont été suspendus en attendant la reprise de ces financements. Cela nous a permis d'être extrêmement réactifs puisque le courrier de reprise date du 31 mai. Nous avons eu un Copil le 13 juin suivant, ce qui a permis de mettre en œuvre immédiatement ce plan de restructuration en accord avec les recommandations de jury international et du comité scientifique et d'évaluation de RITM.

Il s'agit d'abord de la restructuration des leviers, avec l'intégration d'un levier « Hybridation » à RITM Bourgogne-Franche-Comté dans la continuité de RITM'HYC. RITM'HYC est le projet qui fera l'objet du rapport suivant.

Il y a eu le repositionnement de l'ATP, donc l'accélérateur de la transformation pédagogique, qui était au départ présenté comme le levier 6 de RITM. Il a été repositionné comme étant l'organe principal de coordination, de support et d'accompagnement de RITM. Il lui a donc été donné beaucoup plus de visibilité qu'il n'avait en étant positionné au départ comme un levier.

Nous avons également renforcé cet ATP en votant deux ingénieurs pédagogiques, le premier pour pallier au départ d'une de nos collaboratrices. Le deuxième est un recrutement que nous avons prévu fin 2022, mais que nous n'avons pas pu faire, qui concernait en particulier l'appui pour développer l'axe de la FTLV (la formation tout au long de la vie).

Nous avons poursuivi le travail d'évaluation et de recherche, notamment avec le soutien d'un nouveau doctorat, une doctorante, Laura Stiot, qui a commencé fin 2023 dans une thématique autour de l'évaluation en s'appuyant sur les réalisations de RITM. Et le recrutement d'un chargé de mission Evaluation suite au départ d'Elysa Villeneuve qui est partie pour faire un doctorat et qui nous a montré à quel point son poste était précieux par rapport aux résultats qu'on pouvait avoir.

Ce plan de reprise a été extrêmement réactif, comme vous l'aurez compris. Nous avons envisagé immédiatement l'organisation d'un colloque en juillet 2024, dont vous avez déjà sûrement reçu l'information. Vous pouvez noter les dates : du 9 au 11 juillet à Cluny, sur le campus des Arts et Métiers, avec trois jours consacrés au partage et à la valorisation des expérimentations réalisées au sein de RITM, expérimentations évidemment au service de la réussite étudiante.

Tout cela ayant été anticipé, nous avons pu immédiatement relancer un appel à projets et un appel à manifestation d'intérêt « Essaimage et déploiement » sur les différents leviers de RITM, ceci en deux vagues, la première à l'échéance d'octobre 2023, la deuxième à l'échéance de janvier 2024.

Pour ce qui est des appels à candidatures, nous allons en parler.

Ceci toujours avec cet accompagnement important, individuel et collectif, des équipes pédagogiques et administratives pour permettre cette reprise rapide, notamment la réouverture du crédit RITM dans les établissements. Vous savez qu'il y a des crédits qui sont, par convention de reversement, à disposition des établissements.

Nous avons également réuni l'équipe projet le 8 novembre à Arc-et-Senans. Nous avons délocalisé pour permettre à tout le monde de se libérer des contraintes quotidiennes afin de pouvoir réfléchir à l'avancée de RITM et ce que nous souhaitons pour la suite.

Une petite remarque. Il est vrai que nous avons eu un rapport très positif du Go-No go à 4 ans en 2022. Il y a effectivement eu une suspension de 7 mois, mais la prochaine évaluation aura lieu l'année prochaine. Il ne nous faut donc pas nous reposer sur nos lauriers, il nous faut faire évoluer tout cela et c'est ce que nous faisons activement.

En juin 2023, nous avons lancé un appel à projets « Déploiement ». Nous n'avions pas le temps de repartir sur une évaluation par des experts internationaux des projets. Nous avons donc choisi de nous appuyer sur les projets qui avaient déjà été lauréats d'un précédent AAP, qui avaient déjà été évalués par le comité scientifique et d'évaluation et des experts internationaux. Ces projets présentaient en effet une étape supplémentaire d'essaimage et de valeur ajoutée sur un budget de 400 000 €.

On avait aussi un appel à manifestation d'intérêt thématique pour un budget de 400 000 €. Il était sur sept thématiques que vous avez à l'écran. Appel à manifestation d'intérêt pour lequel RITM avait déjà construit et produit un certain nombre d'outils et de ressources presque "clés en main", qui ne demandaient justement plus qu'à être pris en main par les différentes équipes pédagogiques, notamment un Serious Game, un guide du tutorat, etc. C'est donc là quelque chose qui nous a permis d'être extrêmement réactifs, ainsi que les AAC (appels à candidatures) qui concernent des aides à la mobilité nationale ou internationale pour les étudiants, en particulier par rapport aux liens formation-recherche, donc des mobilités recherche.

Il y a des résidences de la pédagogie qui concernent les enseignants. Et l'immersion-formation tout au long de la vie qui concerne les enseignants et les personnels.

Je passe au bilan, avec une diapo un peu chargée. Pour l'AAP Déploiement, vous avez finalement les sept établissements qui ont répondu, ce qui est très bien parce que c'était aussi une remarque du jury international, c'est-à-dire comment nous faisons pour vraiment impliquer les sept établissements. Là, c'est donc vraiment le cas.

Il s'agit de 13 projets soutenus à hauteur de 428 000 € en deux vagues.

Pour ce qui concerne les AMI thématiques, quatre établissements sont concernés : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'UTBM et l'Institut Agro. 15 projets ont été soutenus à hauteur de 69 000 €.

Pour les appels à candidatures, trois mobilités soutenues pour « Aide à la mobilité », sachant que ce sont des mobilités étudiantes. Avec le dégel au mois de mai, donc à l'automne 2023, c'était un peu compliqué de relancer tout cela, mais là, c'est en train de repartir.

En revanche, il y avait énormément de personnes dans les *starting-blocks* puisque vous voyez que nous avons 19 « Résidences de la pédagogie » soutenues. Les équipes étaient très en attente de la relance de cet appel à projets.

Je rappelle qu'avec « Résidences de la pédagogie », il s'agit de libérer du temps ou soutenir des équipes pédagogiques qui portent des projets d'innovation individuellement ou collectivement. On a notamment un certain nombre de résidences collectives qui concernaient l'approche par compétence, ce qui tombait bien avec le phasage pour l'accréditation en particulier.

Deux candidatures ont été retenues pour l'immersion FTLV.

Nous avons par ailleurs construit - et les enseignants ont vu passé cette information qui a été abondamment relayée au sein de tous les établissements - l'appel à projet RITM-BFC 2024 à hauteur de 900 000 €, avec plusieurs axes.

Pour le premier axe « nouvelles pratiques pédagogiques », je vous prie de m'excuser car il y a une coquille, ce n'est pas 300 000 € mais 350 000 €.

Il y a aussi des axes classiques autour de la réussite étudiante, etc., des innovations pédagogiques, mais également des nouvelles thématiques, notamment des enjeux sociétaux comme la transition énergétique, l'inclusion de l'intelligence artificielle, etc.

Un axe « recherche réussite étudiante » qui n'est pas à 300 000 € mais à 150 000 €. Il vise à avoir des projets recherche déterminants de la réussite étudiante.

Un axe « piocher vos ressources » qui est la suite de l'AMI que nous avons lancé en 2023, c'est-à-dire que les équipes peuvent s'emparer des ressources et des outils qui sont déjà produits au sein de RITM pour les essayer au sein de nouvelles formations.

Il y a aussi un axe projet d'envergure qui vise cette fois-ci des projets qui ont une ambition à la hauteur au moins de l'équipe pédagogique si n'est d'une composante, voire de plusieurs établissements. Là, on essaie d'encourager aussi un essaimage, une dissémination à grande échelle.

On va également retrouver les appels à candidature classiques : « résidences de la pédagogie » pour 100 000 €. Il y a un certain nombre de résidences qui sont partagées de manière concertée entre les établissements. De la même manière pour l'immersion FTLV.

L'aide à la mobilité recherche pour les étudiants n'est pas gérée dans le même calendrier puisqu'on répond au fil de l'eau aux aides de la mobilité étudiante, pour laquelle nous avons aussi relancé la publicité auprès des étudiants de licence pour qu'ils fassent des stages en laboratoire à l'étranger ou dans d'autres universités.

Le calendrier est également repris sur la diapo suivante.



Le 31 janvier, c'est la publication de l'appel à projets. Les enseignants l'ont tous reçu, avec l'ouverture des candidatures.

La date limite de dépôt des projets est le 25 mars. Je vous rappelle que l'ATP réalise un certain nombre de webinaires d'information et de réponse aux questions pour les équipes, pour celles et ceux qui auraient des idées de projets et qui voudraient avoir des précisions. Je crois qu'il y en a déjà eu un ou deux. Il y en a un demain de 11 heures à 12 heures et il y en a encore un la semaine d'après, et même plusieurs à venir.

N'hésitez pas à vous connecter si vous avez des idées ou des questions. Vous avez cela dans l'information qui vous a été envoyée.

Il y aura ensuite une première évaluation de ces projets par le CSE qui va ensuite sélectionner, parmi les meilleurs dossiers, ceux qui seront envoyés pour une expertise externe. Il y a des experts externes nationaux et internationaux.

Puis le retour des expertises. La réunion du CSE de fin mai va proposer le classement des dossiers. Ce classement des dossiers sera entériné et décidé au final par le Copil du 11 juin. Les lauréats seront immédiatement informés et pourront débiter leur projet au 1<sup>er</sup> septembre suivant.

Vous avez toutes les informations sur l'appel à projet RITM-BFC sur le site d'UBFC. Voilà pour ce qui concerne le premier rapport qui est pour information.

Est-ce que je les passe les deux avant de passer aux questions, sachant qu'ils sont en lien ?

**M. Chamagne.**- Ce n'est pas sur la même diapo...

**M. Muyard.**- Celle qui est à l'écran concerne le rapport suivant.

Je propose d'enchaîner sur le rapport RITM'HYC et ensuite on pourra répondre aux questions puisqu'il y a tout de même un lien.

#### **4. RITM : Bilan final du projet RITM'HYC**

RITM'HYC résulte de l'obtention d'un fonds d'amorçage de 1 M€ par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan de relance.

Comme la DGESIP devait justifier de l'utilisation de ces fonds régulièrement auprès de Bercy, nous avons une remontée d'indicateurs tous les 3 mois et je pense que les établissements avaient l'impression de ne faire que ça, donc que de compiler des informations et de courir après les uns et les autres.

Ce projet RITM'HYC a été construit et porté en un temps record grâce à la coordination et à la dynamique collective qu'il y avait au sein de RITM, ce qui a permis de répondre de manière très efficace à RITM'HYC en adossant RITM'HYC à la gouvernance de RITM.

Le projet que nous avons présenté se structurait autour de deux axes :

- Axe 1 : la transformation pédagogique par l'hybridation des formations
- Axe 2 : l'accompagnement de tous les usagers (étudiants, enseignants, personnels des établissements)

Ces deux axes se déclinaient en sept actions.

Dans l'axe 1, on va trouver :

- l'action 1 : la création de contenu,
- l'action 2 : la mise à disposition à l'accès aux outils numériques,

Dans l'axe 2, on a :

- l'action 3 : accompagner et former les enseignants
- l'action 4 : accompagner les 15 000 étudiants primo-arrivants par des pairs tuteurs dans de niveau L2 et plus,
- l'action 5 : accompagner les étudiants, en particulier les primo-arrivants à l'appropriation de leur métier d'étudiant dans un contexte hybride,
- l'action 6 : reconnaître l'engagement des étudiants et des tuteurs en particulier, où on va retrouver tout le travail qui a été fait autour des Open badges en particulier,
- l'action 7 : créer et faire vivre une communauté de praticiens de l'hybridation et permettre une réflexion sur les conditions pour mettre en œuvre ces savoirs nouveaux au service des méthodes d'enseignement innovantes et hybrides.

Vous avez plus de détails dans le rapport. Je fais court ici, mais je peux répondre à vos questions. Vous avez d'une part le rapport en lui-même qui vous présente les principaux éléments et, joint en annexe, le rapport final que nous avons fait remonter à la DGESIP au mois de décembre.

Quand nous avons mis en forme ce rapport, nous nous sommes rendu compte de la cohérence, de la quantité et de la qualité de ce qui avait été déployé avec ce fonds d'amorçage.

Au niveau du bilan financier, sur les 1 M€, nous en avons dépensé 99,1 %. Ce qui n'a pas été dépensé, c'est en fait l'épaisseur du trait si on considère les retards de recrutement et les difficultés que nous avons eues pour recruter des ingénieurs pédagogiques, par exemple.

Au niveau des résultats que nous avons obtenus, nous avons dépassé très largement tous les jalons que nous avons posés. Il y a par exemple 123 équipements qui ont été installés dans les établissements, ce qui peut être des kits mobiles, des cartables numériques et différents équipements de salles ou d'amphi, etc., qui ont permis l'hybridation de contenus, qui ont permis de produire de nouvelles ressources pédagogiques, des productions sonores, des capsules vidéo, etc., d'utiliser la réalité augmentée. Énormément de choses ont donc été mises en place.

Il s'agit ici de 123 équipements alors que le jalon était à 86. Vous voyez donc que nous l'avons dépassé.

Nous avons pu accompagner plus de 3 000 enseignants de manière individuelle ou collective, avec un jalon qui était fixé à 2 000.

Nous avons formé 480 tuteurs pour un jalon à 255.

Plus de 31 000 étudiants ont été accompagnés pour un jalon à 26 000.

Nous avons donc beaucoup de belles réalisations...

**M. Noirod.**- Excusez-moi de vous interrompre, mais chez moi, le diaporama ne bouge plus depuis un petit moment. Je suis sur les résultats principaux de RITM'HYC.

Est-ce que vous avez déroulé ou pas ?

Je ne vous entends pas toujours très bien.

**M. Hilaire.**- Oui, ça coupe par moments.

**M. Muyard.**- Sur mes diapos, je n'ai pas repris tous ces résultats que vous avez dans le rapport, c'est vraiment très synthétique.

**M. Noirot.**- On est figé sur la diapo 11.

**M. Chamagne.**- On est bien d'accord.

**M. Muyard.**- C'est normal puisque je ne vous ai pas affiché le détail de tous les indicateurs que vous avez par ailleurs dans les rapports.

**Mme Lankarani.**- Le son se coupe.

**M. Muyard.**- Je vais essayer de parler plus près du micro.

Il y a trois réalisations phares que nous avons pu mettre en place :

- La réalisation de Serious Game d'entrée dans le Sup qui a vraiment été un travail collaboratif très intense et avec un beau résultat pour les néo-entrants, utilisés également dans le lien bac-3/bac+3 pour préparer les futurs entrants dans le supérieur. Il a pu être approprié par tous les établissements du site.

- La création aussi d'un livret d'accompagnement sur le tutorat, qui est également « clé en main », avec un axe « créer un réseau d'accompagnants pédagogiques » qui est quelque chose qui a été extrêmement efficient et efficace. C'était ce qu'on souhaitait depuis le début, mais cela a été un facteur catalyseur pour le mettre en place. Nous avons à peu près une soixantaine d'accompagnants pédagogiques, d'ingénieurs pédagogiques, mais pas uniquement, également des intervenants des établissements qui accompagnent les équipes pédagogiques. Ils sont en réseau, ce qui est extrêmement important pour l'expertise et l'intelligence collective dans ce domaine-là.

Pour vous donner une idée de réalisation, il y a un congrès international de l'association internationale de pédagogie universitaire à Sherbrooke au mois de mai où une communication a été acceptée autour de la création de ce réseau des accompagnants pédagogiques.

C'est donc vraiment quelque chose de performant qui, aujourd'hui, est bien installé et qui contribue à la réussite du projet RITM.

Je ne vais pas aller plus loin. Je répondrai à vos questions si vous en avez.

**M. Chamagne.**- Merci Frédéric.

Concernant les exemples, ce n'est pas que le diaporama ne bougeait pas, c'est qu'il les a donnés à l'oral et ils n'étaient pas sur le diaporama. Comme il l'a dit, vous les avez dans les rapports que vous avez reçus.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ? (*Néant*).

Merci, Frédéric, pour cette explication.

**M. Muyard.**- Merci.

« RITM » c'est nous, donc emparez-vous de cet appel à projets très largement.

Merci.

**M. Chamagne.**- Merci.

Je vous propose de passer au rapport suivant, sur la vie étudiante.

## 5. Bilan rencontre vers le futur

**M. Chamagne.**- C'est moi qui vais vous présenter ce rapport, en sachant qu'il a été

instruit par la vice-présidente étudiante qui n'est plus là. Je dois également vous préciser que je n'ai pas assisté aux différentes réunions. Je vais donc essayer de vous faire un résumé de la situation, sachant que vous avez le rapport.

Les Assises de la vie étudiante s'intègrent dans la démarche d'élaboration du STVE (schéma territorial de la vie étudiante) pour les années 2024 à 2029, démarche entreprise depuis le début de l'année 2022, avec trois étapes successives : un premier temps de concertation, un deuxième temps de restitution et un troisième temps de rédaction.

Ceci a concerné une enquête web auprès de 87 000 étudiants de Bourgogne-Franche-Comté à l'automne 2022. Il y a eu 28 entretiens avec des acteurs institutionnels, collectivités, établissements d'enseignement supérieur, qui ont été réalisés entre novembre 2022 et avril 2023, donc sur 6 mois.

L'enquête web a permis de recueillir la voix de plus de 11 000 étudiantes et étudiants sur 11 thématiques dont vous avez la liste (logement, emploi, ressources, mobilité, restauration, vie sur le site d'études, pratiques physiques et sportives, activités culturelles, engagement associatif, santé et bien-être, accès à l'information et à la communication, appréciation de la ville d'études).

Toutes ces thématiques ont donné lieu au questionnaire à remplir.

Ce travail a été accompagné par un cabinet, le cabinet Latitude, dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

La démarche du STVE a été copilotée par l'UBFC, par le Crous bien entendu et par la région académique Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien de la Région.

Tous les établissements d'enseignement supérieur de la région et les collectivités sont partenaires de cette mise en œuvre ou de la future mise en œuvre du projet.

Ces assises ont été baptisées « Rencontres vers le futur - Imaginez la vie d'étudiants de demain » suite à une concertation d'étudiants présents en groupes de travail.

Un certain nombre de ces rencontres se sont déroulées à différentes dates du 16 mars au 4 avril 2023 dans cinq villes. Tout le territoire a donc été balayé. Une première a eu lieu à l'Axone le 16 mars, une deuxième au Creusot, une troisième à Nevers le 23 mars, une quatrième à Besançon le 30 mars et enfin à Dijon le 4 avril.

Elles ont rassemblé au total 300 participants et participantes qui ont fait émerger 35 propositions. Il y a donc tout de même une certaine vie dans ces réunions.

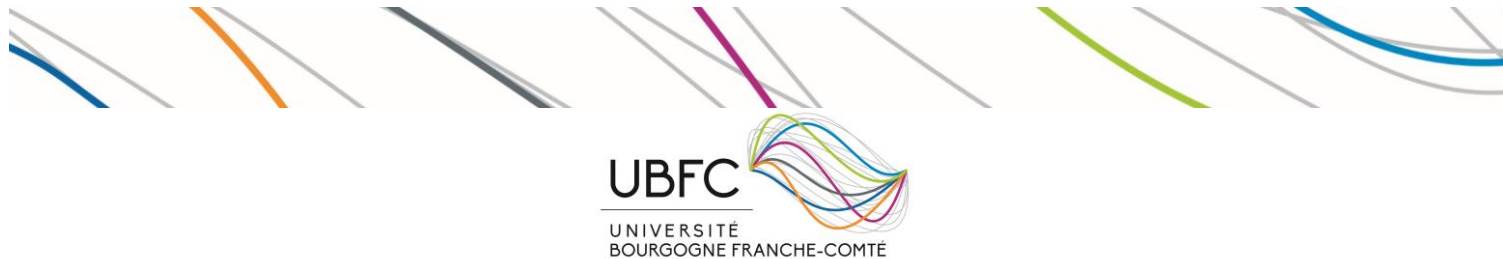
Avant tout cela, il y a eu une organisation en amont, avec une annonce en comité de site Crous et en comité de coordination de la vice-présidente étudiante dès l'automne 2022. Un certain nombre de groupes de travail pour ces assises territoriales ont démarré en janvier 2023. À ces groupes de travail étaient conviés les membres du comité de site, les membres du comité de coordination vie étudiante afin de regrouper tous les représentants étudiants, les référents vie étudiante des établissements, des collectivités et du rectorat afin de travailler ensemble.

Il y a eu deux temps en groupes de travail, en janvier 2023 en présentiel et en février en visioconférence.

Quatre propositions graphiques ont été identifiées pour les futures assises et ont donc été proposées par le Crous et UBFC à la demande des étudiants du comité de coordination Vie étudiante, avec le souhait d'un thème année 80.

Ces groupes de travail et le comité de coordination ont validé, avec les étudiants présents, un visuel ainsi que le nom « Rencontres vers le futur ». Là, c'était en amont.

Il y a eu aussi une coordination du travail d'animation avec l'Agence Activement Bousculante afin de concevoir une proposition cohérente, dynamique, intéressante en termes d'ingénierie pédagogique et répondant aux attentes pour l'élaboration de ce schéma territorial



de la vie étudiante. Et enfin une coordination dans ce cabinet Latitude afin de transmettre des éléments de l'enquête pour l'ingénierie pédagogique et valider les éléments nécessaires pour la suite du travail de ce schéma territorial de la vie étudiante.

Vous avez ensuite l'organisation pour les journées, mais ce sont plutôt des détails, avec les transports gratuits, les pauses-café le matin et l'après-midi, une attestation de présence remise à chaque participant, ainsi que des pauses gourmandes. Il y a eu des Pass 4 jours à gagner pour le festival des Eurockéennes entre autres.

Ensuite, le bon déroulement de ces journées a été assuré par l'Agence Activement Basculante. Il y a eu des personnes ressources, quatre à sept en fonction des journées. Elles étaient présentes afin d'accompagner les étudiants dans la réflexion au sens large et leur permettre de faire aboutir leurs idées.

Il y a eu sur chaque site une équipe « abeilles » de 6 à 13 personnes en fonction des journées qui assuraient la logistique sur place, le bon déroulement de la journée et le rangement.

Quelque chose d'important : un partenariat avec Radio Campus Besançon et Radio Dijon Campus, qui a permis de faire un retour en *live* des différentes rencontres, en sachant que Radio Campus Besançon était aussi présent sur Montbéliard et sur Besançon puisqu'il y a une antenne de Radio Campus Besançon qui a ouvert depuis quelque temps à Montbéliard. De la même façon, Radio Campus Dijon était aussi présent au Creusot et à Dijon.

Après ces rencontres et dans la continuité du travail qui a été mené lors de ces rencontres, un certain nombre de points d'étape ont pu être mis en place, à savoir deux :

- le 6 octobre 2023 à Dijon, sur le temps de midi, avec 10 étudiants présents pour ces rencontres vers le futur ;

- le 12 octobre, donc 6 jours après, à Besançon sur le temps de midi, avec 5 étudiants seulement présents pour ces échanges principalement, étudiants présents pour les rencontres vers le futur, donc pour ces assises également.

Ces temps de rencontre ont permis d'échanger sur le travail mené, ainsi que sur les projections sur les actions à plus ou moins long terme.

De la même façon, l'ensemble du travail de concertation et la demande de retour de la part des étudiants ont mis en lumière un besoin des étudiants de pouvoir suivre l'avancée des travaux. C'est pour cela qu'une page web duplicable pour les établissements a été convenue et mise en place avec la Région Bourgogne-Franche-Comté afin de retracer le travail mené et la mise en œuvre à venir de ce travail de concertation.

Vous avez dans le dossier un certain nombre de photos.

Il n'y a pas de vote. On demande au conseil académique de bien vouloir prendre connaissance de ce bilan des rencontres vers le futur.

Je n'y étais pas personnellement, donc si vous avez des questions, ce sera peut-être un peu difficile pour répondre, mais je les noterai et je verrai avec l'ancienne vice-présidente étudiante afin d'apporter des réponses. Il y avait aussi d'autres personnes, comme Maryse Graner, également vice-présidente, qui ont assisté à une bonne partie de ces réunions.

On me dit que Maryse est connectée. Si elle veut ajouter quelque chose, c'est possible. Sinon, on attend les questions.

Si vous avez des questions, Maryse Graner est présente, elle pourra donc vous répondre.

**Mme Graner.-** Bonjour.

Je voudrais féliciter toutes les actrices et tous les acteurs de cette belle organisation. Cela a vraiment été une enquête sans précédent, qui a tenu compte des avis des étudiants,





sachant que ce schéma est construit pour et avec eux. Ce n'était pas simple à mettre en œuvre, mais cela a vraiment été très bien tenu du début à la fin.

Je pense que ce nouveau schéma territorial directeur pour la vie étudiante va vraiment porter ses fruits et répondre aux attentes importantes des étudiants.

**M. Chamagne.**- Merci, Maryse, pour ces quelques commentaires.

Avez-vous des commentaires, des remarques, des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au rapport suivant.

## 6. Bilan des Olympiades du Développement Durable en Bourgogne-Franche-Comté 2022-2023

**M. Armbruster.**- Je vais vous proposer de prendre connaissance du bilan des Olympiades du Développement Durable qui ont eu lieu de manière effective en 2022-2023 et qui ont mis en jeu tous les établissements d'UBFC.

Ce projet vie étudiante résulte d'une longue histoire puisqu'il est né dans le cadre des Assises de la vie étudiante UBFC de 2019. Ce projet a été obligé de traverser le Covid avant d'avoir lieu clairement et de manière effective, il a donc démarré en 2022 après une réorganisation de l'événement.

L'objectif de ces Olympiades était de renforcer le partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur de la région, de sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants au développement durable et de contribuer au dynamisme de la vie étudiante sur le territoire BFC.

On est vraiment sur une coordination régionale qui était inter-établissements puisque 18 établissements ou écoles étaient mobilisés. L'ensemble d'UBFC était donc à la manœuvre, en appui avec le Crous également pour l'organisation.

Quatre écoles partenaires du Polytechnicum, qui ne sont pas UBFC, ont également participé à l'événement.

On avait un comité technique qui intégrait six personnes UBFC et Crous et toutes les écoles qui ont pris cette dynamique-là puisqu'on a demandé au Polytechnicum de porter l'événement avec la vie étudiante d'UBFC. On avait 26 personnes au comité de pilotage avec tout UBFC, Crous-BFC et les établissements participants.

Au niveau des Olympiades elles-mêmes, elles ont été organisées en trois temps spécifiques qui se passaient à chaque fois à la rentrée, donc en rentrée 2022 et rentrée 2023, avec la mise en œuvre d'actions liées au développement durable dans les établissements.

Un événement phare a été, pendant 15 jours, des éco-challenges à réaliser par une application numérique. Tous les étudiants inscrits participaient à ces éco-challenges.

En novembre, ont eu lieu des échanges, une conférence et une cérémonie de remise de prix.

Vous avez à l'écran quelques photos qui montrent la cérémonie de remise des prix de 2022, qui s'est passée à Supmicrotech. On avait justement la remise des trophées liés aux différents éco-challenges et aux résultats des éco-challenges qui ont eu lieu au mois d'octobre.

Quelques données. En 2022, on avait 391 participants, 15 établissements et composants identifiés, avec un nombre de points. Les points ne vont évidemment rien vous dire, mais c'est en fonction du nombre d'actions et, en gros, 20 000 kilomètres parcourus par l'ensemble des étudiants qui ont participé à ces dynamiques, étudiants et également personnels qui n'étaient pas fléchés dans les prix, mais qui ont aussi participé.

À la fin de 2022, toute l'enveloppe n'était pas dépensée. Nous avons donc eu

l'autorisation de reconduire l'événement en 2023, en sachant qu'au niveau des cérémonies, nous avons été évidemment beaucoup plus sobres pour finir cette enveloppe, la priorité étant tout de même de féliciter les étudiants.

En 2023, nous avons eu une bonne augmentation puisque nous sommes passés à 566 participants, 18 établissements composantes qui ont participé et, en gros, 31 000 kilomètres parcourus par l'ensemble des participants.

Ce n'était pas que de la marche et de la course. À chaque événement, il y avait des aspects sur l'alimentation, sur le transport, etc. On avait ciblé cinq thématiques qui nous permettaient de faire des défis différents à chaque fois.

Une de nos grandes victoires, c'est que nous avons des équipes qui étaient vraiment inter-établissements. Vous avez à l'écran les trois derniers vainqueurs et vous voyez qu'à chaque fois, on flèche des étudiants qui ont été brassés avec des étudiants de thèse, des étudiants de master et des étudiants ingénieurs qui se faisaient des visios pour s'harmoniser sur les challenges, voir comment améliorer les challenges, etc. On a donc finalement vraiment fait de la cohésion inter-formations et c'est l'une de nos fiertés.

Au niveau financier, pour les 2 ans, nous sommes sur une enveloppe de 40 000 €, sachant qu'une partie était sur le prestataire OUILIVE en communication pour la mise en place de l'application et les réponses justement au Copil qui coordonnait l'ensemble des challenges.

Si vous avez des questions spécifiques par rapport à ces opérations, je pourrai y répondre.

**M. Chamagne.**- Merci Vincent.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ?  
(Néant).

**M. Armbruster.**- On essaie de reconduire sur cette année, on va donc redéposer un projet. Le fait de fédérer l'ensemble des étudiants et d'avoir cette adhésion nous encourage à continuer.

**M. Chamagne.**- Merci Vincent.

**M. Armbruster.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Nous allons passer au dernier point à l'ordre du jour puisque nous avons vu les points 7 et 8 en début de CAC.

## 9. Rapport d'activité du Comité d'Éthique pour la recherche UBFC & candidatures en vue de siéger au sein du CER UBFC

**M. Lesourd.**- Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous faire cette présentation du rapport d'activité 2024 pour l'année 2023 du CER.

Je me présente, je suis Mathieu Lesourd, président du comité d'éthique pour la recherche UBFC et je suis accompagné de Florian Gentet qui est l'assistant administratif.

Je vais vous faire un rapport assez bref. Je vais, premièrement, vous parler du renouvellement du CER qui a eu lieu en 2023, ainsi que de la gestion des dossiers de 2023 puisque c'est l'une de nos activités principales. Je terminerai par les orientations du comité d'éthique pour l'année 2024 et je soumettrai à votre vote également l'inclusion de deux nouveaux



membres au sein de notre comité.

Nous sommes actuellement - depuis le renouvellement de 2023-2030 membres, avec un bureau complet composé de moi-même, d'Alexandra Vidal-Bernard et de Gaëlle Deley, toutes les deux vice-présidentes du CER.

Les établissements sont représentés actuellement au sein du comité qui comporte des membres de l'uB, de l'université de Franche-Comté et de l'INRAE. Dans les pourcentages que vous avez à l'écran, sont inclus également des établissements de santé (le CHU de Besançon et le CHU de Dijon), mais également des unités INSERM ou CNRS.

La parité est stricte entre hommes et femmes au sein de notre comité.

Les sections les plus représentées parmi nos membres comportent les sciences du mouvement, la psychologie, les neurosciences et les sciences médicales à hauteur de 80 %, ce qui correspond en fait assez bien aux natures des projets qui seront soumis pour expertise au sein de notre comité.

Concernant la gestion des dossiers, nous recevons de plus en plus de dossiers. L'année 2023 a vu une augmentation relativement importante des projets de recherche soumis à notre comité ; nous en avons reçu 65.

Actuellement, entre la soumission d'un dossier et son passage en commission, il faut compter environ 2 mois.

Un point était important lorsque le nouveau bureau est rentré en activité l'année dernière, c'était de fluidifier et d'augmenter le nombre de dossiers expertisés pour permettre à la communauté de recherche d'UBFC de pouvoir obtenir un avis du CER assez rapidement et de pouvoir commencer sa recherche le plus rapidement possible.

Nous avons augmenté le nombre moyen de dossiers traités par séance d'environ 36 % depuis l'année dernière. Vous avez à l'écran quelques indicateurs globaux. Nous avons également diminué le temps de réponse aux porteurs de projet entre le moment où le comité d'éthique s'est réuni et l'envoi aux porteurs de la réponse d'environ 31 %.

Globalement, nous avons donc augmenté la fluidité de traitement des dossiers, ce qui est dû notamment à la présence de Florian, notre assistant de CER qui permet justement cette fluidité importante, et puis aussi un bureau complet qu'il n'y avait pas l'année dernière.

Concernant les orientations pour 2024, je souhaitais, en arrivant à la présidence du CER, pouvoir transformer notre comité d'éthique en allant vers une certification internationale, qui est une certification IRB. Cette certification correspond aujourd'hui au standard international. Avant, elle était destinée aux comités d'éthique américains. Maintenant, elle est disponible pour un tout un tas de comités d'éthique dans le monde. C'est une certification qui est aujourd'hui demandée pour les revues scientifiques de haut niveau. C'est donc vraiment un désir d'aller vers ce type de certification aujourd'hui.

Il y a actuellement un groupe de réflexion au sein du CER qui s'occupe de réfléchir sur cette transformation et nous espérons que ceci aura lieu d'ici la fin de mon mandat, en 2025.

Le deuxième point, c'est la journée de réflexion sur l'éthique qui aura lieu le 31 mai 2024 à la MSHE Ledoux à Besançon. La particularité de cette journée de réflexion, c'est le désir de l'ouvrir à l'ensemble de la communauté de recherche et pas seulement aux personnes du comité d'éthique, l'objectif étant de faire connaître le CER et son périmètre à toute la communauté de recherche de Bourgogne-Franche-Comté et notamment par rapport à certains points qui peuvent être parfois nébuleux pour les chercheurs quand on parle de recherches sur la personne humaine, qui sont la réglementation RIPH, la loi Jardé ou encore les liens qui peuvent exister entre le comité d'éthique et le comité de protection des personnes.

Cette journée sera l'occasion de sensibiliser nos chercheurs sur ces questions-là et de

faire profiter aussi des débats actuels qui peuvent exister au sein de la fédération des CER de France dont le CER d'UBFC fait partie.

Je vais ensuite vous demander de vous prononcer sur la possibilité d'intégrer deux nouvelles personnes au sein de notre comité d'éthique, tout en respectant la parité puisqu'il s'agit de Matthieu Béreau qui est neurologue au CHU de Besançon et de Laurence Picard qui est maître de conférences en psychologie à l'UFR SLHS à Besançon.

Ils sont tous les deux membres de l'UMR Inserm Link.

Je vous remercie pour votre attention. Je suis aussi tout à fait disposé à répondre à vos questions.

**M. Chamagne.**- Merci Monsieur Lesourd.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des commentaires, des remarques avant de passer au vote ?

**M. Rauch.**- Pourriez-vous nous donner un exemple de sujet d'éthique sur lequel vous travaillez ?

**M. Lesourd.**- Les sujets peuvent être très variés. Cela peut être un protocole médical qui ne va pas passer par un comité de protection des personnes, comme des questionnaires qui vont être proposés à l'équipe médicale pour améliorer la prise en charge des patients.

Cela peut aussi être des études expérimentales en psychologie, classiquement des expériences qui ont lieu en laboratoire où on demande à des participants de répondre à des questions en mesurant des temps de réponse pour évaluer un certain niveau de traitement de l'information.

Cela peut être également des sujets d'évaluation de sociologie en sciences économiques, toujours pour des recherches en lien avec la personne humaine. C'est pour cela que c'est toujours des problématiques d'éthique en lien avec l'enregistrement de données personnelles ou encore les questions d'anonymat, de l'information qui va être donnée également aux participants de ces recherches.

**M. Rauch.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci pour la présentation du rapport.

Je vous propose de passer au vote puisqu'il y a deux nouveaux membres qui sont susceptibles d'entrer dans le CER. Il faut donc voter cette délibération.

Qui s'oppose à l'entrée de ces deux personnes dans le CER ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci pour le CER et pour les représentants qui sont là aujourd'hui.

**M. Lesourd.**- Merci à vous.

**M. Chamagne.**- Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Nous passons à la séance des questions diverses.

## 10. Questions diverses

Avez-vous des questions diverses ?

Je n'en ai pas, mis à part vous rappeler la date du prochain CAC.

**M. Rauch.**- C'est au sujet de l'année de préparation puisque nous sommes dans une année de transfert entre UBFC et le futur EPE. Est-ce que les services d'UBFC et de l'UFC commencent à communiquer ensemble en vue de former le futur EPE ?

En gros, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, on va regrouper les services d'UBFC et les services d'UFC ensemble. Est-ce que les personnels sont préparés ? Est-ce que les personnels commencent à parler ensemble ? Est-ce qu'il y a des démarches qui sont entamées pour rassurer les personnels d'UBFC, pour leur dire comment cela va se passer ?

Comment se passe en ce moment le management des personnels, le management étant peut-être un mot trop fort, mais la préparation psychologique des personnels, ici, au siège ?

On sait qu'il y a des personnes qui ne sont pas très bien ici, qu'il y a des personnes qui s'inquiètent de l'avenir, qui se sentent un peu stressées par les décisions politiques, par les PIA qui sont remis, qui vont, qui viennent ?

**M. Chamagne.**- Je comprends la question...

**M. Rauch.**- Il y a une forme d'angoisse. Comment est-elle gérée ? Est-ce qu'elle est prise en compte ?

**M. Chamagne.**- J'aurais préféré que cette question soit posée à Lamine, lorsqu'il était présent, puisque c'est plutôt lui qui mène ces débats-là. Je ne vais pas pouvoir vous apporter de réponse concrète parce que ce n'est pas moi qui mène ces débats. Je vous propose donc d'en reparler lors du prochain CAC, sauf si vous voulez que je lui pose la question et qu'il m'apporte des éléments de réponse que je vous donnerai par mail.

**M. Rauch.**- C'est de ma faute. J'aurais dû la poser tout à l'heure.

**M. Chamagne.**- Oui, j'aurais préféré.

Je suppose qu'il y a des discussions qui sont menées actuellement. C'est même sûr...

**M. El Naboulsi.**- C'est un peu tendu.

**M. Chamagne.**- C'est peut-être un peu tendu, je ne sais pas. Je ne veux pas affirmer quelque chose ou parler d'un dossier que je ne suis pas. C'est difficile.

Je peux poser la question à Lamine Boubakar et lui demander s'il veut faire une réponse par mail ou si nous en parlons lors du prochain CAC.

**M. Rauch.**- J'aurais dû poser cette question tout à l'heure, mais comme il n'y avait pas de questions diverses d'ouvertes, je ne l'ai pas posée.

C'est une question générale. C'est-à-dire qu'il faut qu'on s'en préoccupe tous. C'est notre affaire à tous.

Est-ce que le nombre de personnels ici, au siège, est stable ? Est-ce qu'il y a beaucoup de départs ? Je ne sais pas comment cela se passe, comment se vivent les choses en ce moment.

**M. Chamagne.-** Je note la question et j'en parlerai avec Lamine Boubakar. Je lui demanderai s'il veut faire une réponse par mail ou si nous aborderons cela au prochain CAC, qui aura lieu le 10 avril à Dijon.

**M. El Naboulsi.-** A Dijon ? Mais ils ne seront plus là.

**M. Chamagne.-** Il n'y aura plus l'uB, mais il y a l'Institut Agro.

Dans tous les cas, la salle est réservée à l'Institut Agro puisque nous faisons une fois à Besançon et une fois à Dijon depuis un certain temps. Je m'y rends également. Pour l'instant, l'Institut Agro est dans l'EPE dont font partie l'UFC et un certain nombre d'établissements. On laisse donc cela à Dijon et on verra bien.

J'en parle avec Lamine et soit il fait une réponse aux élus du CAC *via* Fabienne Badet, soit on en parle la prochaine fois. Mais j'aurais préféré qu'on puisse en discuter avant, sachant que c'est une question qui est très importante.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

**M. El Naboulsi.-** J'avais posé cette question à Lamine, je m'en rappelle très bien, et sa réponse était claire. Il veille à cette question qui est très sensible. Il devait justement communiquer avec le personnel. Je ne sais pas s'il l'a fait ou pas, mais il y est effectivement très sensible en ce qui concerne les personnels. Avec les mouvements, les changements, ce n'est pas évident.

**M. Rauch.-** Je ne sais pas à quoi est due la fermeté dont a fait preuve Lamine tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on n'a pas la raison de cette fermeté. Est-ce qu'il y a déjà des personnes qui ont émis des voix dissonantes sur le nouveau fonctionnement ?

Je ne sais pas s'il y a des "radio-couloirs" qui peuvent donner quelques informations ? Je n'en sais rien, mais il nous semblait que tout le monde avait signé le document qui permettait la reprise des PIA, que tout le monde était pressé que les PIA reprennent et, aujourd'hui, on entend cette fermeté et cette fermeté doit être liée à quelque chose.

**M. El Naboulsi.-** Probablement à ce qui s'est passé lors du dernier CA.

**M. Chamagne.-** Oui, des choses ont été dites au CA. Les statuts n'ont pas été votés. C'était aussi sur les membres sortants, du moins les personnalités sortantes, aussi bien CAC que CA, mais je ne parlerai que pour le CAC.

Depuis le départ, il a été dit qu'un observateur de chaque établissement serait nommé pour le CAC, à savoir BSB et uB. *A priori*, il y a eu des volontés de vouloir changer des choses à ce niveau-là contrairement à ce qui avait été décidé par tout le monde. Là, je parle pour le CAC, mais c'est *a priori* la même réflexion pour le CA. Je pense donc que les discussions ne sont pas simples, comme l'a dit Lamine, avec des gens qui disent des choses à un moment donné et qui changent d'avis...

**Mme Lankarani.-** A quel égard ?

**M. Chamagne.-** C'est-à-dire ?

Là, je ne parlais que pour le CAC, de personnes qui devaient être nommées comme

observateurs. Il y avait une personne de chaque établissement qui devait être nommée et qui devait participer au futur CAC, à partir du 31 mars, en cas de besoin ou quand un dossier concernait soit l'uB, soit BSB. Mais il y a la volonté de certains de dire qu'il faut qu'un observateur soit toujours présent dans tous les cas, quels que soient les dossiers, ce qui n'avait pas forcément été décidé au départ.

Il y a donc des discussions à ce niveau-là. C'est le cas pour le CAC, mais je suppose que c'est la même chose pour le CA puisqu'on parle aussi d'observateurs.

Mais comme je n'ai pas participé aux discussions, je ne peux pas vous en dire plus. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a des discussions à ce niveau-là et que certaines personnes ne sont plus d'accord avec ce qu'elles avaient dit ou précisé au départ.

**M. El Naboulsi.**- Il y avait aussi la question des PIA, de la gestion des PIA ?

**M. Chamagne.**- Je n'étais pas au CA, je ne sais donc pas.

Est-ce qu'il y a quelqu'un parmi vous qui était au CA ? (*Néant*).

J'étais en réunion par ailleurs, je ne sais donc pas ce qui s'est dit au CA. Je ne peux donc pas vous en dire plus. Mais je pense qu'il faudra vraiment poser des questions le 10 avril puisque Lamine Boubakar est toujours d'accord pour venir. En tout cas, j'insiste toujours auprès de lui et il le fait avec grand plaisir ; il fait à chaque fois un point de situation.

J'ai bien compris qu'aujourd'hui, le ton étant ferme, cela a peut-être découragé les questions, ce que je peux comprendre, mais il faut lui poser des questions et il y répondra.

Je peux aussi comprendre son agacement par rapport à tous ces changements puisqu'un coup, on dit quelque chose et autre chose le coup d'après. Ce n'est pas simple.

Et c'est sûr que les personnels d'UBFC doivent entendre des choses qui peuvent les mettre dans l'embarras ou dans le stress, c'est tout à fait normal.

Je vais donc l'interroger sur l'ambiance, sur les relations entre l'UFC et le nouvel EPE concernant les personnels, etc. Soit il vous répondra par mail, soit nous en reparlerons la prochaine fois.

**M. Rauch.**- Je l'avais déjà interrogé lors du précédent CAC et il avait répondu, comme l'a dit Jihad el Naboulsi.

Après, ce qu'il faut aussi que nous ayons tous en tête, c'est que le 1<sup>er</sup> janvier 2025 va arriver très vite et « la fusion » - même si le mot n'est pas bon – ou la compilation entre les membres qui sont ici, au siège d'UBFC, et tous les services de l'UFC doit être anticipée, travaillée.

Dans le courrier du ministre et du SGPI que je viens de relire, ils reparlent des Graduate Schools. Il faut donc vraiment qu'on reste appuyé sur ce que veut le ministère pour avoir une chance de bien démarrer l'EPE et qu'il fonctionne.

**M. Chamagne.**- Je voudrais tout de même apporter une précision. Jean-Yves, tu parles d'UBFC et UFC, mais je rappelle que dans le nouvel EPE, il y a UFC, UTBM...

**M. Rauch.**- Je voulais dire « siège ».

**M. Chamagne.**- D'accord, mais il y a un certain nombre d'établissements et par rapport aux services, la relation n'est pas qu'entre les personnels d'UBFC et l'UFC.

**M. Rauch.**- Non, bien sûr. Mais ce sera tout de même un challenge important que d'arriver à faire fonctionner tout cela ensemble.

Tout à l'heure, il y avait Hugues Daussy, mais je ne sais pas s'il est encore là.

Au niveau de l'université, c'est sûr qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, on peut finalement dire qu'UFC devient UFC plus le siège d'UBFC actuel. L'EPE, c'est donc bien les 100 personnes qui sont là, ou un peu moins, plus les personnes d'UFC qui vont former le nouvel EPE avec tous les partenaires autour.

**M. Chamagne.**- On est bien d'accord, en sachant que l'élection n'aura pas lieu le 2 janvier.

**M. Rauch.**- Non, bien sûr.

L'élection, c'est une chose. Le fonctionnement des services, c'en est une autre parce qu'au 1<sup>er</sup> janvier, les services vont devoir fonctionner et on a finalement très peu de temps.

**M. Chamagne.**- Ce que je peux dire, c'est que pour mettre en marche cette nouvelle organisation, il faut que le vote des statuts soit acté. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

**M. El Naboulsi.**- Je peux apporter une petite précision. La période de transition est très importante et nous avons commencé à travailler dessus avec les écoles doctorales, ceci pour assurer la continuité du service public et ne pas pénaliser les étudiants qui vont s'inscrire, l'allocation des contrats.

On continue et, au mois de septembre, cela va continuer. Nous avons commencé à le faire. Je pense que c'était également le cas dans d'autres services où les gens commencent à réfléchir à la période de transition.

C'est donc le cas pour les écoles doctorales puisque nous avons commencé à réfléchir à la suite et nous avons mis les gestionnaires au courant. Les gestionnaires des ED sont au courant, que ce soit à la MSHE ou ailleurs.

**M. Chamagne.**- Il y aura un nouveau CA le 18 mars, donc dans un mois. Et je pense que "la machine" se mettra en route juste après, en tout cas je l'espère.

Il est vrai que le 1<sup>er</sup> janvier 25 va arriver très vite et on ne peut pas attendre novembre pour se préoccuper de cette affaire-là.

Merci à toutes et tous. J'en reparlerai donc avec Lamine et on verra si on vous fait un message ou si on avance sur ces questions la prochaine fois.

Je vous rappelle que le prochain CAC aura lieu le 10 avril à l'Institut Agro à Dijon pour ceux qui veulent se déplacer. J'y serai bien entendu.

Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci encore pour votre participation et à bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 23).*

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

